

Réunion du Bureau de l'ASGPF
Paris, 28 janvier 2010

Projet de compte-rendu

La réunion est ouverte à 10 h sous la présidence de M. François Côté, Président de l'ASGPF.

M. Côté tient avant tout à remercier M. Roques avant qu'il ne quitte ses fonctions, pour tout le travail accompli au sein de l'association.

Point n°1 : Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est décidé d'inscrire au point n°10 un ajout sur la situation à Haïti, et un autre sur le site Internet de l'association.

L'ordre du jour est ainsi adopté.

Point n° 2 : Lecture et adoption du compte rendu de l'Assemblée générale 2009

M. Côté a rappelé les points marquants de la dernière assemblée générale, qui s'est tenue du 9 au 12 septembre 2009 à Bruxelles et Luxembourg : accueil formidable, ambiance très agréable, participation remarquable, avec une forte implication des collègues africains. Cette réunion a été un grand succès.

Le Bureau adopte le procès verbal de l'assemblée générale 2009. Il sera mis en ligne sur le site Internet de l'association.

Point n°3 : Situation financière de l'association

M. Frieseisen expose l'état des comptes qui présente, au 28 janvier 2010, un solde créditeur de 13 818,94 euros.

Il apparaît que les frais engagés pour la tenue du séminaire de Ouagadougou ont été très raisonnables. Il est proposé de rembourser à M. Couderc, environ 600 euros, de frais de mission et d'expertise engagés pour l'organisation du colloque en partenariat avec l'Université de Toulouse.

Le rapport financier est approuvé.

Point n°4 : Suivi des projets de séminaires

1 / Projet de séminaire sur le statut du personnel administratif des parlements

M. Côté rappelle que le séminaire de Ouagadougou a permis d'identifier plusieurs priorités dont le sujet majeur du statut administratif des personnels de Parlement. L'organisation d'un prochain séminaire sur ce thème a donc été demandée lors de la dernière assemblée générale.

Sur la base des réponses au questionnaire envoyé aux membres de l'association sur ce sujet et de l'analyse des textes existants, notamment en Afrique, M. Côté présentera ce projet de séminaire

en termes concrets et chiffrés à d'éventuels partenaires, comme l'OIF ou l'IBM, en vue d'obtenir des financements.

Ce séminaire devra s'organiser en Afrique, le Bénin est évoqué, spécifiquement pour les secrétaires généraux africains, avec la participation d'une douzaine de collègues du nord.

Le Bureau mandate Mme Diallo pour piloter cette opération.

2 / Projet de séminaire en mode e-learning

M. Gagnon distribue "le « Programme de formation de la Banque mondiale pour le personnel des Parlements » (traduit en français), consacré à « L'efficacité de l'examen financier : le rôle du Parlement dans les finances publiques ». Cette formation pourrait en effet servir de point de départ pour une première expérience d'e-learning. Au préalable, il est demandé au Bureau de valider son contenu.

Réserves et scepticisme ont été exprimés à propos de ce type de formation à distance, ainsi que la nécessité de rester pragmatique, de favoriser avant tout les échanges d'expérience sans s'immiscer dans les affaires internes des Parlements.

La présentation concrète de la formation sera faite lors de la prochaine assemblée générale par le représentant de l'IBM. Et si nos collègues sont d'accord pour y participer, les inscriptions seront ouvertes dans les meilleurs délais.

M. Gagnon fait part de l'invitation officielle de l'ASGPF à la « Conférence internationale sur le Benchmarking et l'auto-évaluation des Parlements démocratiques »; Le Bureau décide d'envoyer un représentant.

M. Gagnon revient sur l'idée énoncée au dernier Bureau à Bruxelles, de développer une certification en gouvernance parlementaire. M. Belisle a en effet été mandaté par la Banque mondiale pour réaliser une étude de faisabilité, et sollicitera prochainement des membres du Bureau pour échanger sur ce sujet. M. Côté fait remarquer les différences entre modèle anglophone et francophone et la nécessité pour mener à bien ce projet, de travailler aussi avec des universitaires francophones.

Point n°5 : Suivi sur le colloque en partenariat avec l'Université de Toulouse

M. Couderc fait un point d'étape sur la préparation du colloque qui se tiendra le 1^{er} octobre à l'Assemblée nationale et le 2 octobre au Sénat, à la veille de la réunion de l'UIP à Genève. L'université de Toulouse travaille sur le contenu. Les secrétaires généraux seront partie prenante, sollicités pour des présentations car il s'agit de confronter des points de vue de la recherche universitaire et de fonctionnaires parlementaires praticiens.

Point n°6 : Rapport d'activités pour dépôt à la réunion du Bureau de l'APF

M. Roques demande que soient ajoutés quelques éléments sur l'e-learning.

Le rapport est ainsi approuvé.

Point n°7 : Obtention du statut d'observateur auprès d'autres organisations de secrétaires généraux : définition de ce statut et suivi auprès du Réseau africain des personnels des parlements (RAPP)

M. Côté précise que notre demande a été acceptée auprès du RAPP mais n'a pas encore abouti au sein de l'UIP.

Point n°8 : Invitation destinée à M. Hafnaoui Amrani à titre d'invité spécial de la prochaine assemblée générale

Le Bureau donne son accord pour inviter M. Hafnaoui Amrani, Président de l'ASGP, à la prochaine assemblée générale. Il donne aussi carte blanche à M. Daubie pour les invitations en tant qu'observateurs à ses collègues greffiers de Belgique, selon un schéma identique à celui retenu pour les réunions de l'APF.

Dans la mesure où actuellement rien n'est mentionné dans nos statuts quant à la qualité d'observateur, une proposition de modification sera préparée pour la prochaine assemblée générale, inspirée des statuts de l'APF ou de l'UIP sur ce point.

Point n°9 : Prochaine assemblée générale

Nous avons reçu une réponse positive de l'Assemblée nationale du Gabon pour la tenue de notre prochaine assemblée générale.

Mais il y a un réel problème d'agenda avec de trop nombreuses réunions à la rentrée ce qui nous impose de trouver une autre solution.

Point n°10 : Questions diverses

- Le Bureau adopte le texte suivant, sur la situation en Haïti :

« Résolution du Bureau de l'ASGPF à l'attention du peuple haïtien

Les membres du Bureau de l'ASGPF réunis le 28 janvier 2010 à Paris,
Expriment leur très forte émotion devant le séisme d'une ampleur sans précédent et aux conséquences dramatiques qui a ravagé Port au Prince et ses environs, et offrent leurs plus sincères condoléances aux familles des victimes ;
Font part de leur indéfectible solidarité au peuple haïtien qui fait preuve d'un courage hors du commun ;
S'engagent à offrir, au moment opportun, leurs soutien aux autorités du Parlement haïtien afin de contribuer au rétablissement de son fonctionnement normal. »

Ce texte sera transmis par le Consul général d'Haïti à Montréal et par un député d'origine haïtienne, M. Emmanuel Dubourg.

- M. Côté rappelle que M. Roques quitte prochainement ses fonctions et qu'il faut réfléchir à son remplacement au sein du Bureau.

Il précise qu'il quittera lui aussi prochainement ses fonctions et que la présidence (tournante) de l'association reviendra normalement à un collègue européen.

- Point sur le site Internet, qui s'est, de l'avis général, considérablement amélioré et étoffé.

Les membres de l'association seront sollicités afin de mettre en ligne le maximum d'informations sur le thème du statut du personnel administratif des parlements.

En guise de conclusion, M. Couderc tient à remercier M. Côté de toute l'action menée, donnant une nouvelle impulsion et lisibilité à l'ASGPF.

La réunion est levée à 13 h 30.